
Direction du Patrimoine Routier,
Paysager et des Mobilités

COMPTE RENDU
Date de la réunion : 14 septembre 2026 Lieu : CD24
Objet de la réunion : Comité de suivi environnemental des travaux - Démolition du contournement de BEYNAC – Réunion n°21

La vingt-et-unième réunion du **Comité de suivi environnemental des travaux de démolition et de remise en état** s'est tenue le 14 septembre 2026 en présentiel et en visioconférence.

La liste des participants à cette réunion est jointe en **annexe 1**.

Le support de présentation est joint en **annexe 2**.

Le présent compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et en mairies des 4 communes concernées par le projet.

Il est mis à disposition du public sur le site institutionnel du Conseil départemental de la Dordogne selon le lien suivant : <https://www.dordogne.fr/a-votre-service/routes-et-mobilites/contournement-de-beynac>

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

I - Actualités depuis le comité du 29 juin 2026

- Rappel de l'organisation des marchés de travaux et délais prévisionnels par marché
- 1/ 2023DPRPM22501 Démolition des ouvrages d'art,
- 2/ 2026DPRPM063 Retrait de l'estacade Pech rive droite détruite par la crue
- 3/ 2026DPRPM118 Dépose et cession des estacades de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche
- 4/ 2023DPRPM22502 Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD), traitement et revalorisation des produits de démolition
- 5/ 2026DPRPM11002 Restauration de la Ripisylve et du Paysage

II – Présentation de la renaturation et du calendrier prévisionnel par EGIS MOE

- Présentation des aménagements de renaturation
- Calendrier prévisionnel global

II - Suivi environnemental par EOUVE- coordonnateur environnement

III - Questions diverses

Ouverture de séance par Monsieur le Directeur général des services.

✎ Aucune remarque n'est faite, sur le compte rendu du dernier comité de suivi qui s'est déroulé le 29 juin 2026.

I - ACTUALITES DEPUIS LE COMITE DU 29 JUIN 2026

- **Rappel de l'organisation des marches de travaux**

DEMOLITION ET REMISE EN ETAT DES SOLS

La démolition et la remise en état des sols ont fait l'objet de 4 marchés de travaux distincts en cours dont la fin prévisionnelle est fixée en octobre 2026.

- o **Marché 2023DPRPM22501 - Démolition des ouvrages d'art**, traitement et revalorisation des produits de démolition *attribué au groupement BDS/GUINTOLI*.

Il concerne la démolition des éléments construits des ouvrages suivants : les ponts du Pech et de Fayrac sur la Dordogne et le Pont rail des Milandes.

En cours - Fin prévisionnelle fin septembre 2026, si aucun aléa

- o **Marché 2026DPRPM063 - Retrait de l'estacade Pech Rive droite** détruite par la crue à la suite de la tempête Nils ainsi que la mise en œuvre et le retrait de la piste en rivière, attribué au groupement BDS/GUINTOLI

En cours - Fin prévisionnelle 18 septembre 2026, si aucun aléa

- o **Contrat mixte 2026DPRPM118 - Dépose et cession des estacades** de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche attribué à l'entreprise BDS

En cours - Fin prévisionnelle 29 septembre 2026, si aucun aléa

- o **Marché 2023DPRPM22502 - Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD)**, traitement et revalorisation des produits de démolition, attribué au groupement GUINTOLI

En cours - Fin prévisionnelle octobre 2026, si aucun aléa

RENATURATION

La renaturation fait l'objet d'un marché :

- o **Marché 2026DPRPM11002 - Restauration de la Ripisylve et du Paysage** (grpt GUINTOLI)

Fin prévisionnelle en mars 2027

Ce marché comprend plusieurs tranches :

- une tranche ferme pour les travaux de restauration des berges et ripisylves et de renaturation des surfaces de travaux,
- une tranche optionnelle n°1 pour la démolition des pistes d'accès aux estacades si l'articulation entre les lots VRD et Renaturation le nécessite,
- une tranche optionnelle n°2 pour la reprise des matériaux stockés sur Pech rive droite provenant de la piste provisoire d'accès en rivière.

Le marché a été attribué à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 25 juin 2026.

Un ordre de service n°1 du 17 juillet 2026 a ordonné le démarrage de l'exécution des prestations du marché à compter du lundi 20 juillet 2026.

La tranche optionnelle n° 2 a été affermie par décision du pouvoir adjudicateur du 15 septembre 2026 puis notifiée le même jour par ordre de service fixant le démarrage des prestations de cette tranche compter du mercredi 15 septembre 2026 pour une durée de 0,5 mois.

Les travaux de renaturation se dérouleront sur une période de 6 mois, du 20 septembre 2026 au 19 mars 2027.

Il est ensuite exposé l'avancement des travaux de démolition des ouvrages par des planches photographiques.

- **Pont du Pech – La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 15 septembre 2026 (selon planning entreprise)**

Culée C0 – les murs en retour et la semelle sont démolis, les pieux recépés à + de 2 m de profondeur par rapport au terrain naturel (TN) initial.

Pile P1 - la pile est démolie, la démolition de la semelle sera réalisée avant fin septembre.

Pile P2 – la pile est démolie, la semelle ragrée.

Pile P3 - la pile est démolie, la semelle ragrée.

Pile P4 - RAS

Pile P5 – les aciers sont à recéper ; les batardeaux béton en attente d'être démolis et ce, avant fin septembre.

Pile P6 - RAS

Pile P7 – la semelle a été démolie en 2024.

Culée C8 – le recépage des tubes acier à plus de 2 m de profondeur par rapport au TN initial a été réalisé et le recépage du pieu béton à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial reste à réaliser et ce, avant fin septembre.

Estacade métallique Pech Rive Gauche

L'estacade est démontée, le dernier portique en berge sera enlevé avant la fin du mois de septembre.

Estacade métallique Pech Rive droite effondrée

L'estacade effondrée en rivière a été retirée le 07 mai 2026.

Le retrait du remblai en rivière (piste fluviale) est en cours d'achèvement.

- **Ouvrage de Fayrac - La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 29 septembre 2026**

Culée C0 - le recépage des pieux à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial est réalisé.

Pile P1 - RAS

Pile P2 - RAS

Pile P3 - RAS

Pile P4 - la pile est démolie. Avant la fin du mois de septembre, la semelle sera ragrée et les batardeaux aciers seront évacués.

Pile P5 - la semelle est en cours de ragrage et l'évacuation des batardeaux aciers sera réalisée avant la fin du mois de septembre.

Pile P6 - Avant la fin du mois de septembre, les aciers seront recépés et les batardeaux béton seront démolis.

Pile P7 - la semelle est démolie.

Pile P8 - la pile est démolie.

Culée C9 - la semelle est démolie et les pieux sont recépés à plus de 2 m.

Estacade métallique Fayrac Rive Gauche

L'estacade est démontée. Les deux pieux métalliques en berge seront enlevés avant la fin du mois de septembre.

Estacade métallique Fayrac Rive Droite

Le début de la démolition est prévu vers le 21 septembre 2026 après évacuation des batardeaux sur P4 et P5. Elle devrait se terminer fin septembre.

▫ **Pont-rail (Pra) des Milandes**

La démolition du radier de cet ouvrage ainsi que de la plateforme support en gros béton est terminée.

▫ **Démolition des VRD (Voieries et Réseaux Divers)**

La fin prévisionnelle de la démolition est programmée fin octobre 2026.

Les mouvements de terres vont se poursuivre jusqu'au mois d'octobre 2026.

La rectification du carrefour du hameau de la Treille devrait être réalisée dans le courant du mois d'octobre 2026.

BILAN DE LA DEMOLITION

Sauf aléa, l'ensemble des opérations de démolition sera achevé fin octobre 2026.

Un récolement topographique des pieux et semelles restants, du terrain naturel un fois remodelé sera fourni respectivement par les entreprises BDS et GUINTOLI, titulaires des lots de démolition des ouvrages d'art et des VRD en fin de chantier.

Lors de la dernière réunion du Comité, il avait été convenu que le dispositif de signalisation des semelles restantes en rivière, validé par le Comité et la DDT, serait mis en place par le Département après prescription par arrêté préfectoral (police de la navigation), à l'achèvement des travaux de démolition des ouvrages en rivière. A ce jour, le Département ne dispose pas de cet arrêté préfectoral.

Le Département précise qu'à l'issue de l'enlèvement de la piste fluviale à Pech rive droite et la vérification, par les plongeurs de l'entreprise, du complet enlèvement des matériaux dans le lit de la rivière, la barrière anti-MES située en aval sera retirée. Ces travaux sont prévus cette semaine. Ces éléments retirés pourraient encourager les canoës à circuler sur toute la largeur de la rivière.

↳ Réponse de la DDT

La DDT indique avoir initialement envisagé un arrêté global, en fin de chantier, de réouverture de la navigation comprenant les prescriptions pour la mise en place des dispositifs de signalisation sur les semelles en rivière telles que convenues au dernier comité, après avis du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) attestant qu'il n'y plus de risque pour la navigation.

Compte tenu du calendrier présenté, la DDT propose l'établissement d'un premier arrêté prescrivant, après avis du CSPS, la mise en place de la signalisation sur les semelles. Un second paraîtra pour réouvrir la navigation fluviale une fois les travaux achevés et les vérifications supplémentaires éventuelles accomplies.

Post-réunion : Le premier arrêté préfectoral précité a été établi après avis du CSPS et signé le 21/09/2026.

↳ Observation du Département

Le Département précise que les panneaux afférents à la restriction de la navigation sont toujours présents sur les ouvrages de la SNCF et les bouées rouges existantes en amont seront maintenues temporairement jusqu'à la réouverture de la navigation.

⇒ **Question de M. le Président du Conseil départemental (PCD)**

M. le PCD souhaite connaître la hauteur de l'eau sur les semelles actuellement.

↳ Réponse de la DPRPM

Il y a 2 semelles en rivière à Pech et 2 semelles en rivière à Fayrac.

A Fayrac, les semelles sont hors d'eau (S4 et S5) d'environ 60 cm.

Les semelles de Pech (S2 et S3) sont couvertes par 25 cm d'eau à ce jour et elles l'ont été tout cet été.

⇒ **Remarque de M le Président du Conseil départemental**

M. le PCD souhaite un rappel de la signalétique des éléments restants en rivière.

S'agissant du signallement des semelles en rivière, il est rappelé le dispositif établi en concertation avec les services de l'Etat et validé au dernier comité qui consiste en la mise en place :

- d'une cornière métallique de couleur rouge sur la largeur de la semelle et sur une hauteur de 20 cm ;
- d'un panneautage (accès interdit et interdiction de plonger) sur la partie haute de la semelle ;
- d'une bouée biconique flottante reliée en axe de chaque semelle par une chaîne, visible sur toute la période de navigation autorisée.

Les cornières sont d'ores et déjà fabriquées et disponibles. Cette signalisation sera posée par les services du Département.

⇒ **Question de M. le DGS du Département**

La fin de la déconstruction des ouvrages est-elle maintenue au 26 octobre 2026 ? Y aura-t-il un constat ?

⇒ Réponse de la DPRPM

A ce stade, les calendriers de démolition des ouvrages d'art et des VRD sont respectés et confortent un achèvement prévisionnel de ces travaux à fin octobre 2026.

Il est proposé aux services de la DDT, avant la réception des travaux, de les convier aux opérations préalables à la réception des travaux des lots 1 et 2 en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise, aux fins de constater in situ la conformité des opérations de démolition des ouvrages, de recueillir et de prendre en compte les éventuelles remarques de la DDT.

La DDT accepte. M. le DGS approuve cette démarche et indique qu'elle est indispensable.

II – PRÉSENTATION DE LA RENATURATION ET DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL PAR EGIS MOE

▫ **Restauration des ripisylves et du paysage – fin prévisionnelle mars 2027**

Le marché a été attribué à la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2026.

Un ordre de service n°1 du 17 juillet 2026 a ordonné le démarrage de l'exécution des prestations du marché à compter du lundi 20 juillet 2026.

La période préparatoire s'étend sur la période du 20 juillet au 20 septembre 2026.

Elle permet la préparation des documents d'exécution (EXE) par l'entreprise GUINTOLI et leur validation par le maître d'œuvre.

La tranche optionnelle n° 2 a été affermie par décision du pouvoir adjudicateur du 15 septembre 2026 puis notifiée le même jour par ordre de service ordonnant le démarrage des prestations de cette tranche à compter du mercredi 15 septembre 2026 pour une durée de 0,5 mois. Ces prestations permettront le retrait complet des emprises du chantier des matériaux utilisés pour la piste fluviale provisoire.

Les travaux de renaturation se dérouleront sur une période de 6 mois, du 20 septembre 2026 au 19 mars 2027.

Dès le courant du mois d'octobre, l'aménagement des berges débutera.

▫ Plan des aménagements paysagers

Sont exposés les plans des aménagements paysagers établis par l'entreprise GUINTOLI, titulaire du marché sur les zones suivantes :

*EXE Planche 1 - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ZONE PECH Rives droite et gauche
EXE Planche 2 - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ZONE RD53 – Zone la Treille
EXE Planche 3 - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ZONE – FAYRAC Rive gauche
EXE Planche 4 - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ZONE – FAYRAC Rives gauche et droite
EXE Schémas et profils de principe d'aménagement des berges de Pech rive droite et Fayrac rive gauche*

La liste des végétaux et le mélange grainier prairial qui vont être mis en place sont présentés en comité. La densité de plantation prévue est de 1 unité/m².

EPIDOR a d'ores et déjà été saisi pour avis sur le projet de renaturation présenté.

EPIDOR propose la fourniture de plants de Peuplier Noir de souche Dordogne.

L'entreprise GUINTOLI rencontre des difficultés d'approvisionnement en grands sujets labellisés « Végétal Local » dans les quantités et dimensions demandées au CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) du marché.

Aussi, l'entreprise propose de commander, afin de ne pas remettre en cause le calendrier de plantation :

- des plants avec le label « Végétal local » de 0 à 60 cm plutôt que 1.20/1.50, assurant une meilleure reprise ;
- des grands sujets pour les arbres isolés présentant un aspect visuel dès la plantation (arbres d'alignement ou arbres isolés).

⇒ Observations de la DDT

La DDT ne peut se prononcer sur ce point en séance et demande au Département de lui adresser les documents d'exécution de l'entreprise concernant le projet de renaturation ainsi que la présentation de ce jour. Elle émettra un avis en retour.

La DDT indique qu'il convient également de vérifier la conformité du projet de renaturation avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 et son annexe.

🔗 Observation de la DREAL

La DREAL émettra également des observations sur les documents d'exécution et sur les plans envisagés. Elle précise que l'article 14 de l'arrêté préfectoral de 2020 fait référence « à une palette végétale indigène » :

- la reconstitution des lisières au niveau des boisements et ripisylves. Une palette végétale indigène devra être utilisée dans le cadre des aménagements paysagers envisagés. Le réemploi des déblais issus du site peut également favoriser la reconstitution plus rapide d'écosystèmes fonctionnels et la recolonisation par des espèces patrimoniales et/ou caractéristiques du secteur ;

⇒ Observations de M. Le Président du Conseil départemental

M. le PCD attire l'attention des parties sur le fait de respecter les servitudes en berge et notamment la servitude de marchepied. Cette servitude légale d'utilité publique impose aux propriétaires de terrains riverains de la Dordogne de laisser un passage libre le long de la berge. Sur cette bande de 3.25 mètres, il est interdit de planter des arbres, d'installer des clôtures (haies ou grillage) ou de réaliser des constructions qui font obstacle au passage ou à la continuité du cheminement.

▫ Principe d'aménagement des berges

Sur Pech RD et Fayrac RG, les aménagements consistent en un reprofilage et confortement.

Sur Pech RG et Fayrac RD, les aménagements consistent en un reprofilage et ensemencement.

Les principes directeurs du confortement des berges sont présentés.

La pente des berges est variable pour permettre un raccord des pentes entre l'amont et l'aval conformément au profil de l'état initial.

Une risberme est prévue en pied de berge.

Des techniques de génie écologique sont retenues pour le confortement des berges : géotextile coco, clouage de pieux de saules vivants, boutures de saules, ensemencement, jeunes plants de ligneux en haut de talus.

La densité de plantation sera de 1 u/m² (unité par mètre carré).

La densité de plantation des boutures de saules sera de 5 u/m².

L'objectif est de concurrencer les espèces envahissantes afin qu'elles ne s'y développent le moins possible.

⇒ **Observation de la Direction de l'Environnement du Département**

La Direction de l'environnement demande des précisions sur la risberme prévue en pied de berge reconstituée.

🔗 **Réponse du MOE EGIS EAU**

Les berges nécessitant un reprofilage et un confortement sont les berges de Pech RD et de Fayrac RG.

La risberme en pied de berge est composée de graves et a vocation à être temporaire, éviter l'érosion accélérée de la berge pour les premiers mois d'hiver 2026-2027.

Quant aux rives de Pech RG et de Fayrac RD, elles ont accueilli d'anciennes couasnes. Les berges moins hautes seront remodelées et ensemencées.

▫ **CALENDRIER GLOBAL**

Les travaux de démolition des ouvrages d'art et des VRD seront achevés fin octobre 2026.

Les travaux de renaturation seront réalisés en deux phases :

Lot 3 – phase 1 : reconstitution du profil des berges : ces travaux seront menés en lien avec les travaux de terrassements et de remise en état des sols du lot 2 de VRD avec l'objectif qu'ils soient achevés fin octobre 2026 ;

Lot 3 – phase 2 : plantation, ripisylves et ensemencement : la mise en place des plants et l'ensemencement sera réalisée en période favorable à compter de l'automne prochain et s'achèvera fin mars 2027.

IV – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental est désormais assuré par le bureau d'études ÉOUVÉ, retenu à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ÉOUVÉ présente ses observations sur chacune des thématiques environnementales.

➤ Suivi environnemental de chantier

Il est à noter une interruption du suivi entre le 18 juin 2026 (dernière visite SEGED) et le 06 août 2026 (reprise mission ÉOUVÉ).

Depuis le 06 août 2026, des visites environnementales de chantier hebdomadaires sont réalisées avec une participation à toutes les réunions de chantier.

Plusieurs interventions relatives à des points critiques se sont déroulées les 10/08 ; 13/08 ; 26/08 ; 04/09.

➤ Installation de chantier

❖ Stationnement des engins : il n'a pas été constaté de dépassement d'emprises.

❖ Stockage des produits polluants (hydrocarbures, huiles et graisses...) : des bombes vides de nettoyeurs pour les freins ainsi que bombes de peintures traçantes ont été retrouvées déposées à même le sol : il a été demandé un stockage dans un container étanche spécifique.

❖ Stockage matériel polluant : le BRH et des pinces hydrauliques étaient stockés à même le sol générant un risque de pollution (rupture flexible) : il a été demandé à l'entreprise le stockage sur bac de rétention souple. Le déploiement d'une bâche hermétique et le stockage dans une benne a été réalisé par l'entreprise.

❖ Il n'a pas été constaté de pollution majeure, hormis quelques taches d'huile sous le BRH.

➤ État du chantier

❖ Respect des emprises : il n'a pas été constaté de dépassement d'emprises.

❖ Propreté du chantier : il a été relevé quelques déchets volatiles et résidus de bâches plastiques. Ces déchets ont été traités par l'entreprise.

❖ Air : un arrosage régulier des pistes est réalisé, un arrosage sur l'accès canoës Butterfly a été effectué à la demande des gestionnaires, un arrosage pour contenir les poussières lors du concassage des galettes béton a été réalisé à la demande du CSPS (poussières de silice cancérogène).

➤ Milieu aquatique

❖ Dispositif de protection pour travaux en rivière : la barrière anti-MES en place est fonctionnelle.

❖ Assainissement provisoire : l'entreprise a mis en place un filtre à paille de l'exutoire de Pech RD ainsi qu'une cunette de captage des eaux de ruissellement. La paille est changée régulièrement, la cunette a été reformée à la suite d'un comblement par le passage d'engins.

❖ Dispositif de décantation : ce dispositif est prévu pour les démolitions des semelles des piles de Pech RD.

Rappel de la procédure : *pompage des eaux chargées des batardeaux vers une benne de décantation, puis mesure de turbidité par l'entreprise avant rejet vers le filtre à paille (rappel turbidité < 15 NTU pour rejet).*

Il a été constaté un problème et notamment un temps de décantation long (nuit entière) et un remplissage de la benne très rapide en raison de la non-étanchéité des batardeaux. L'entreprise n'a pas envisagé de mettre une seconde benne à disposition. Une intervention d'une équipe de BDS pour étanchéifier le batardeau a été réalisé.

La MOA et l'écologue ont constaté des non-conformités de l'entreprise avec le rejet direct des eaux de pompage des batardeaux dans le milieu naturel (sans passage décantation benne). Ces non-conformités ont fait l'objet de 2 ordres de service avec application des pénalités prévus au marché.

➤ Faune, flore et milieu naturel

❖ Calendrier écologique et phénologie des espèces

Le retrait de la toile de paillage de l'estacade de Pech RG a été réalisé le 10 août 2026 et le 26 août 2026 pour Fayrac RG, pour ce faire :

- ✓ *Procédure EXE validée en amont ;*
- ✓ *Equipe intervenante : Guintoli + écologue ;*
- ✓ *Débroussaillage préalable manuel et ou mécanisé (respect hauteur de coupe supérieur à 10 cm et sens de progression vers zone naturelle) ;*
- ✓ *Retrait manuel de la toile du haut de talus vers le bas ;*
- ✓ *Soulèvement mécanique des gros blocs et vérification écologue puis exportation pour éviter recolonisation ;*
- ✓ *Exportation des terres contaminées EVEC vers bassin RD53 ;*
- ✓ *Exportation des toiles de paillage pour traitement déchets (brûlage) ;*
- ✓ *Nettoyage des engins selon procédure EVEC.*

L'intervention de débroussaillage et de débâchage sur Fayrac RD est prévue pour les 17 et 18 septembre en présence de l'écologue.

❖ Espèces protégées

Une pêche de sauvegarde (280 individus) a été réalisée dans le coffrage de la pile P5 de Pech RG le 13 août 2026, pour ce faire :

- ✓ *Equipe intervenante : Guintoli + écologue ;*
- ✓ *Pompage des eaux de la pile avec crépine et évacuation vers bras mort sans rejet direct Dordogne ;*
- ✓ *Récupération des espèces à l'épuisette au fur et à mesure de l'abaissement du niveau d'eau et répartition dans des seaux ;*
- ✓ *Inventaire des différentes espèces puis relâché des espèces indigènes dans la Dordogne, destruction des invasives et relâché amphibiens dans mare (1,5km du chantier) ;*
- ✓ *remblaiement de la pile pour éviter sa remise en eau.*

⇒ Observation de M. Le Président du Conseil départemental

M. le PCD fait part de son étonnement à découvrir des espèces protégées dans un coffrage où les eaux sont déconnectées de la rivière et stagnantes, en soulignant la résilience des espèces animales.

ÉOUVÉ poursuit sa présentation.

Le 04 septembre 2026, a été réalisé le démontage et l'évacuation des tas de bois dans la zone reptile

coté Pech RD :

- ✓ *Equipe intervenante : Guintoli + écologue ;*
- ✓ *Débroussaillage pour défavorabilisation écologique le 27 août 2026 ;*
- ✓ *Démantèlement manuel des tas de branches ;*
- ✓ *Grumes et souches soulevés à la pelle mécanique ;*
- ✓ *Effarouchement des lézards des murailles et capture/recapture du rat noir ;*
- ✓ *Opération similaire à prévoir sur Fayrac RD.*

➤ **Gestion des déchets**

- ❖ Un tri des déchets est réalisé à l'avancement de la démolition (benne pour la ferraille).
- ❖ Un suivi des déchets est réalisé.

➤ **Espèces végétales exotiques envahissantes**

- ❖ Le traitement réalisé pendant les opérations de débroussaillage/débâchage à Pech RG et Fayrac RG est conforme.
- ❖ Le balisage du raisin d'Amérique et de la Datura est réalisé, son traitement est à prévoir avant fructification.
- ❖ Un traitement spécifique est également à prévoir sur Fayrac RD pour le Bambou et la Renouée du Japon.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Aucune

☐ **PROCHAINE REUNION** : le 26 octobre 2026

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

Direction du Patrimoine Routier,
Paysager et des Mobilités

Feuille de présence

Date de la réunion : 14 septembre 2026

Lieu : CD 24

Objet de la réunion : **Comité de suivi environnemental des travaux – Démolition du contournement de BEYNAC**
Réunion n° 21

Nom - Prénom	Services / Fonctions	Coordonnées mail	Signature
M. Germinal PEIRO	Président du Conseil Départemental	g.peiro@dordogne.fr	Présent
M. Jean Michel MAGNE	Vice-président chargé des routes et mobilités Conseiller départemental du canton vallée de l'Isle	jm.magne@dordogne.fr	Excusé
M. Serge PARRE	Maire Beynac et Cazenac		
Mme Sandrine MARQUAY	Mairie Saint-Vincent-de-Cosse		Présente
M. Samuel FOURNIER	CD 24 / Directeur Général des services	s.fournier@dordogne.fr	Présent
M. Jean Philippe SAUTONIE	CD 24 / DGA	jp.sautonie@dordogne.fr	
Mme Isabelle ALBRAND	CD 24 / Directrice du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM)	i.albrand@dordogne.fr	Présente

M. Jacques FOREST	CD 24 / Directeur adjoint / Pôle Ingénierie	i.forest@dordogne.fr	Présent
M. Franck CHARPENTIER	CD 24 / Chef UA Terrasson	f.charpentier@dordogne.fr	
M. Christophe LEYSSENNE	Directeur départemental des territoires de la Dordogne	christophe.leyssenne@dordogne.gouv.fr	Présent
M. Thomas SUBREGIS	CD 24 / DPRPM / Service Etudes Travaux Neufs Routiers	t.subregis@dordogne.fr	Présent
Mme Raphaëlle DEFFREIX	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	r.deffreix@dordogne.fr	Présente
M. Sylvain SOURMAY	CD 24 / DPRPM Référent NTIC	s.sourmay@dordogne.fr	Présent
Mme Martine GRAMMONT	CD 24 / Directrice de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)	m.grammont@dordogne.fr	Présente
Mme Nathalie JACQUEMAIN	CD 24 / Hydrogéologue / DEDD	n.jacquemain@dordogne.fr	
M. Stéphane WAGNER	CD 24 / DEDD / Mission développement durable	s.wagner2@dordogne.fr	Présent
M. Fabien SOULIE	EGIS / MOE	Fabien.SOULIE@egis-group.com	Présent
M. Charles DAUTREY	EGIS / MOE	Charles.DAUTREY@egis-group.com	
Mme Louise LAFARGE	EGIS/ MOE	louise.lafarge@egis-group.com	Présente
M. Pierrick DEVOUCOUX	EGIS / Ecologue		

Mme Emilie DUBOIS	Office Français de la Biodiversité– Antenne de Périgueux	emilie.dubois@ofb.gouv.fr	
M. Thierry BUCQUOY	Office Français de la Biodiversité– Antenne de Périgueux		
M. Frédéric LADEUIL	Office Français de la Biodiversité – Antenne de Périgueux	frederic.ladeuil@ofb.gouv.fr	
Mme Sophie MIQUEL	DDT 24	sophie.miquel@dordogne.gouv.fr	Présente
M. Thierry JULLIEN	DDT 24/ SCAT/GE	thierry.jullien@dordogne.gouv.fr	
Mme Céline DELRIEUX	DDT 24/ SEER	celine.delrieux@dordogne.gouv.fr	
M. Eric FEDRIGO	DDT 24/ SEER/EMN	eric.fedrigio@dordogne.gouv.fr	
M. Hugo MAILLOS	DDT 24/ SEER/EMN	hugo.maillos@dordogne.gouv.fr	
Mme Valérie LAROSIERE	DDT 24 /SEER	valerie.larosiere@dordogne.gouv.fr	
M. Arnaud DELBARY	DREAL	arnaud.delbary@developpement-durable.gouv.fr	
Mme Vanessa RISPAL	DREAL	vanessa.rispal@developpement-durable.gouv.fr	Présente
Mme Marie BASTIAT	DREAL	marie.bastiat@developpement-durable.gouv.fr	
M. Fabrice CYTERMANN	DREAL	-	
M. Emmanuel ROLLAND	ARS / Santé Environnement	emmanuel.rolland@ars.sante.fr	

M. Bertrand BLANCHARD	ÉOUVÉ / Coordination environnementale	contact@eouve.net	Présent
M. Frédéric MOINOT	EPIDOR/Responsable mission Espaces et Territoires	f.moinot@eptb-dordogne.fr	Présent
M. Frédéric EHRHARDT	EPIDOR/ Responsable domaine public fluvial	f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr	
M. Olivier GUERRI	EPIDOR/ Responsable mission études et expertises	o.guerri@eptb-dordogne.fr	
M. Maxime COSSON	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	m.cosson@cen-na.org	
M. Vincent LABOUREL	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	v.labourel@cen-aquitaine.fr	
M. Michel Daniel AMBLARD	Fédération départementale de la Chasse Président	v.jodon@chasseurs24.com	
Mme Laetitia DEVILLE	Fédération de la Chasse	l.deville@chasseurs24.com	
M Eric FOUSSARD	Fédération de la Chasse	ericfoussard@wanadoo.fr	
M. Jean-Marie RAMPNOUX	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com	
M. Jacky BESSE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne - Administrateur	besse.jacky@wanadoo.fr	
M. Jean-Michel RAVAILHE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com	Présent
M. Georges BARBEROLLE	Association pour la Protection et l'Avenir du Patrimoine et de l'Environnement	ngbarberolle@wanadoo.fr	

M. Stéphane ROQUEGEOFFRE	Syndicat des loueurs de Canoës		
M. Michel AMBLARD	Fédération des chasseurs de Dordogne		Présent



COMITÉ DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DEMOLITION DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC



Réunion n° 21 du 14 septembre 2026

Beynac

Auteur : DPRPM

ORDRE DU JOUR

I - Actualités depuis le comité du 29 juin 2026

- Rappel de l'organisation des marchés de travaux
- Avancement de la démolition et relise en état par marché
 - 1/ 2023DPRPM22501 Démolition des ouvrages d'art,
 - 2/ 2026DPRPM063 Retrait de l'estacade Pech Rive droite détruite par la crue
 - 3/ 2026DPRPM118 Dépose et cession des estacades de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche
 - 4/ 2023DPRPM22502 Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD), traitement et revalorisation des produits de démolition
 - 5/ 2026DPRPM11002 Restauration de la Ripisylve et du Paysage

II – Présentation de la renaturation et du calendrier prévisionnel par EGIS MOE

- Présentation des aménagements de renaturation
- Calendrier prévisionnel global

III - Suivi environnemental - EOUVE

IV - Questions diverses



I – ACTUALITES DEPUIS LE COMITE du 29 juin 2026

Organisation des marchés de travaux

- 1/ 2023DPRPM22501 **Démolition des ouvrages d'art**, traitement et revalorisation des produits de démolition *par grpt BDS/GUINTOLI*
 - En cours - Fin prévisionnelle fin septembre 2026
- 2/ 2026DPRPM063 **Retrait de l'estacade Pech Rive droite détruite par la crue** *par grpt BDS/GUINTOLI*
 - En cours - Fin prévisionnelle 18 septembre 2026
- 3/ 2026DPRPM118 **Dépose et cession des estacades** de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche *par BDS*
 - En cours - Fin prévisionnelle 29 septembre 2026
- 4/ 2023DPRPM22502 **Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD)**, traitement et revalorisation des produits de démolition *par grpt GUINTOLI*
 - En cours - Fin prévisionnelle octobre 2026
- 5/ 2026DPRPM11002 **Restauration de la Ripisylve et du Paysage** *par grpt GUINTOLI*
 - Attribué à la CAO du 25 juin 2026 – Fin prévisionnelle mars 2027

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE PECH —**
- **FIN PRÉVISIONNELLE FIN SEPTEMBRE 2026**

[2026-09-09 Avancement secteur PECH.docx](#)

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE FAYRAC –**
- **FIN PRÉVISIONNELLE FIN SEPTEMBRE 2026**

[2026-09-09 Avancement secteur FAYRAC.docx](#)

Marché démolition OA

- PRA DES MILANDES – DEMOLITION TERMINEE



Marché démolition et reconstruction des VRD



- **SECTEUR DE LA TREILLE**
- **FIN PREVISIONNELLE FIN SEPTEMBRE**

Beynac

Auteur :



II – PRÉSENTATION DE LA RENATURATION ET DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL PAR EGIS MOE

Marché restauration des ripisylves et du paysage

● RESTAURATION DES RIPISYLVES ET DU PAYSAGE— FIN PRÉVISIONNELLE MARS 2027

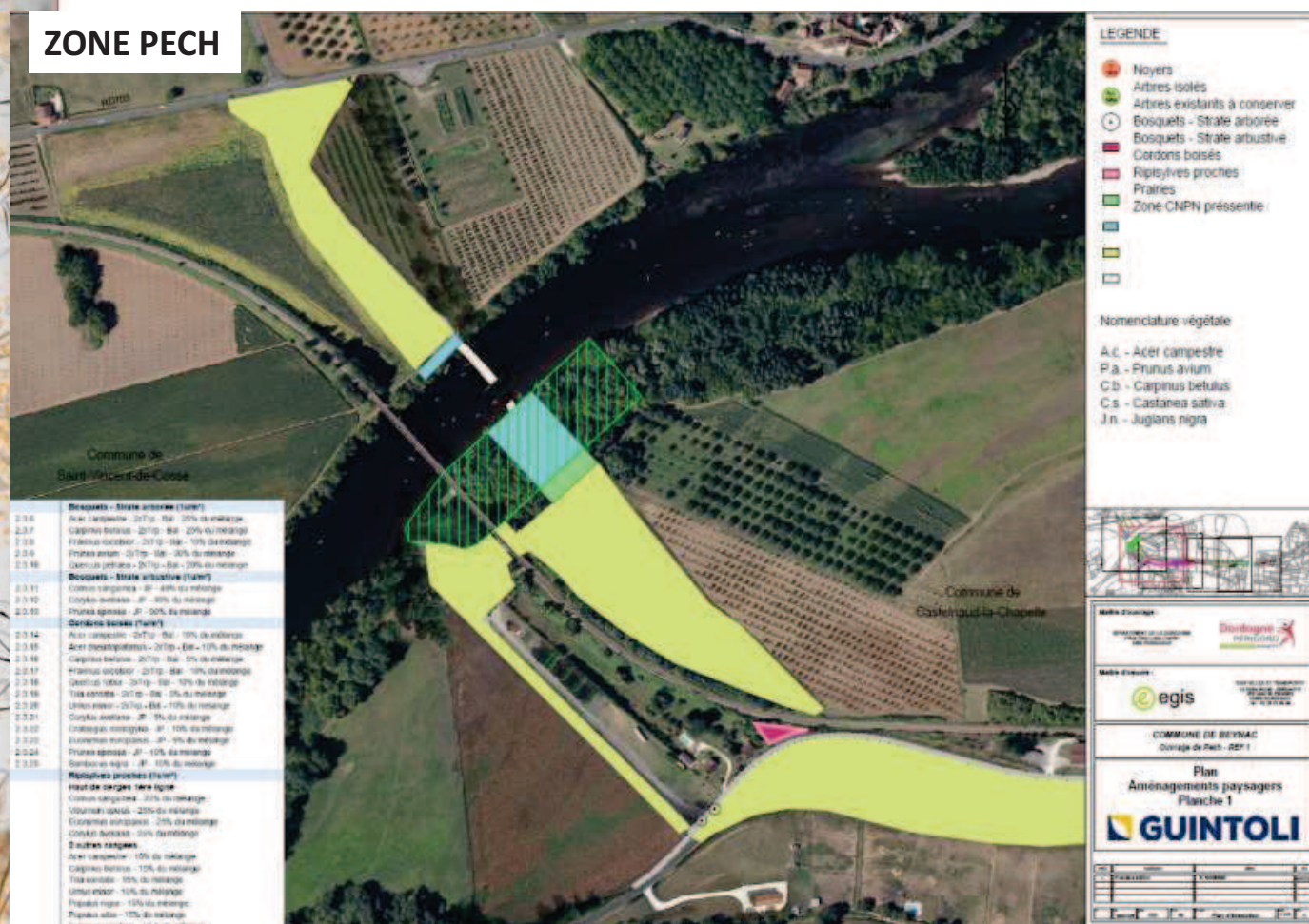
Lot	Tranches	Désignation de la tranche
02	TF	Restauration de la ripisylve et du paysage
	TO 01	Démolition des pistes d'accès aux estacades
	TO 02	Moins-value de reprise des matériaux stockés sur Pech rive droite

- Délai de 2+6 mois pour la Tranche ferme (TF)
- Période préparatoire : août et septembre 2026
=> Préparation des documents d'EXE par GUINTOLI
- Travaux : octobre 2026 à mars 2027
=> Fin octobre: Aménagement des berges

Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

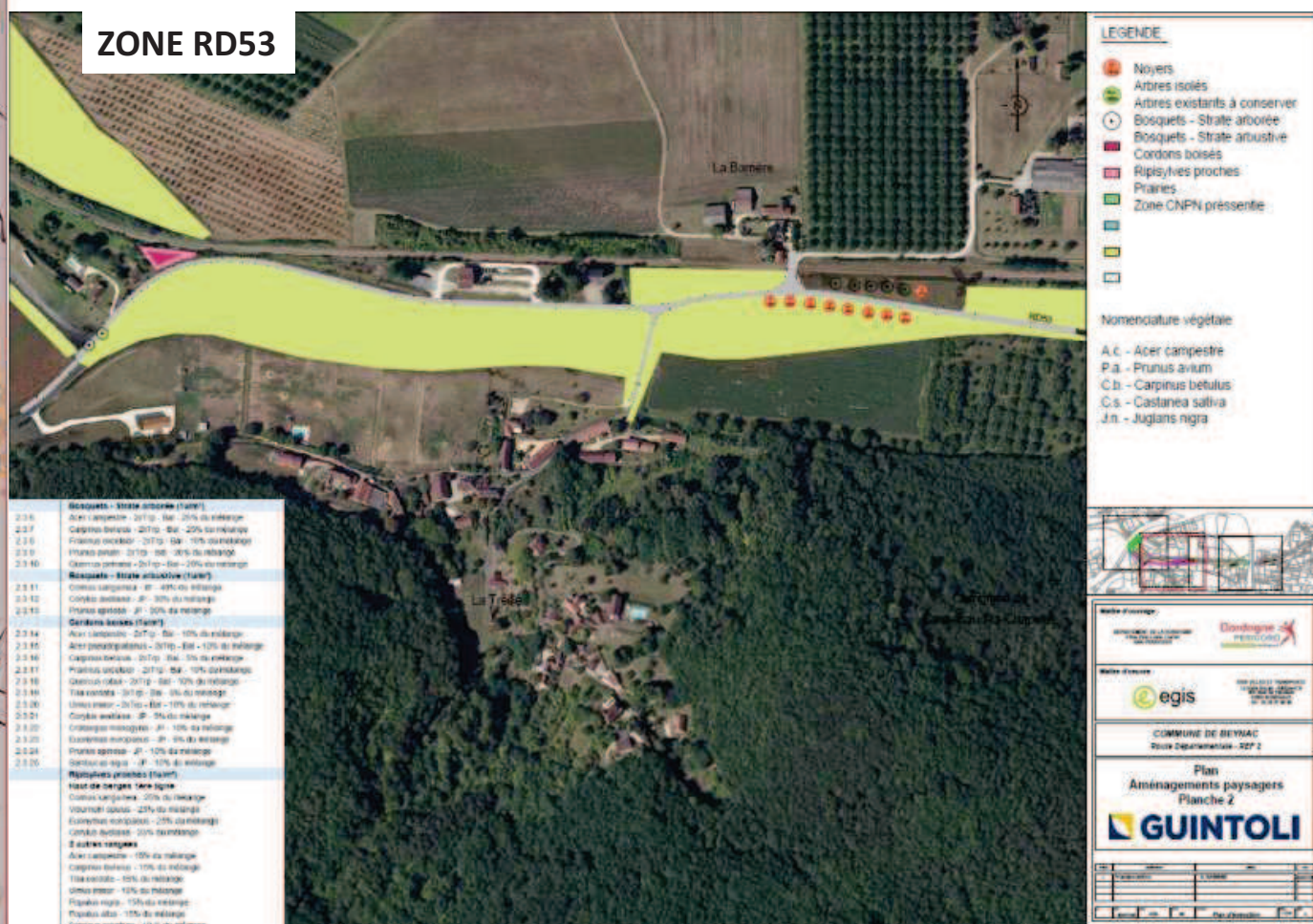
ZONE PECH



Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

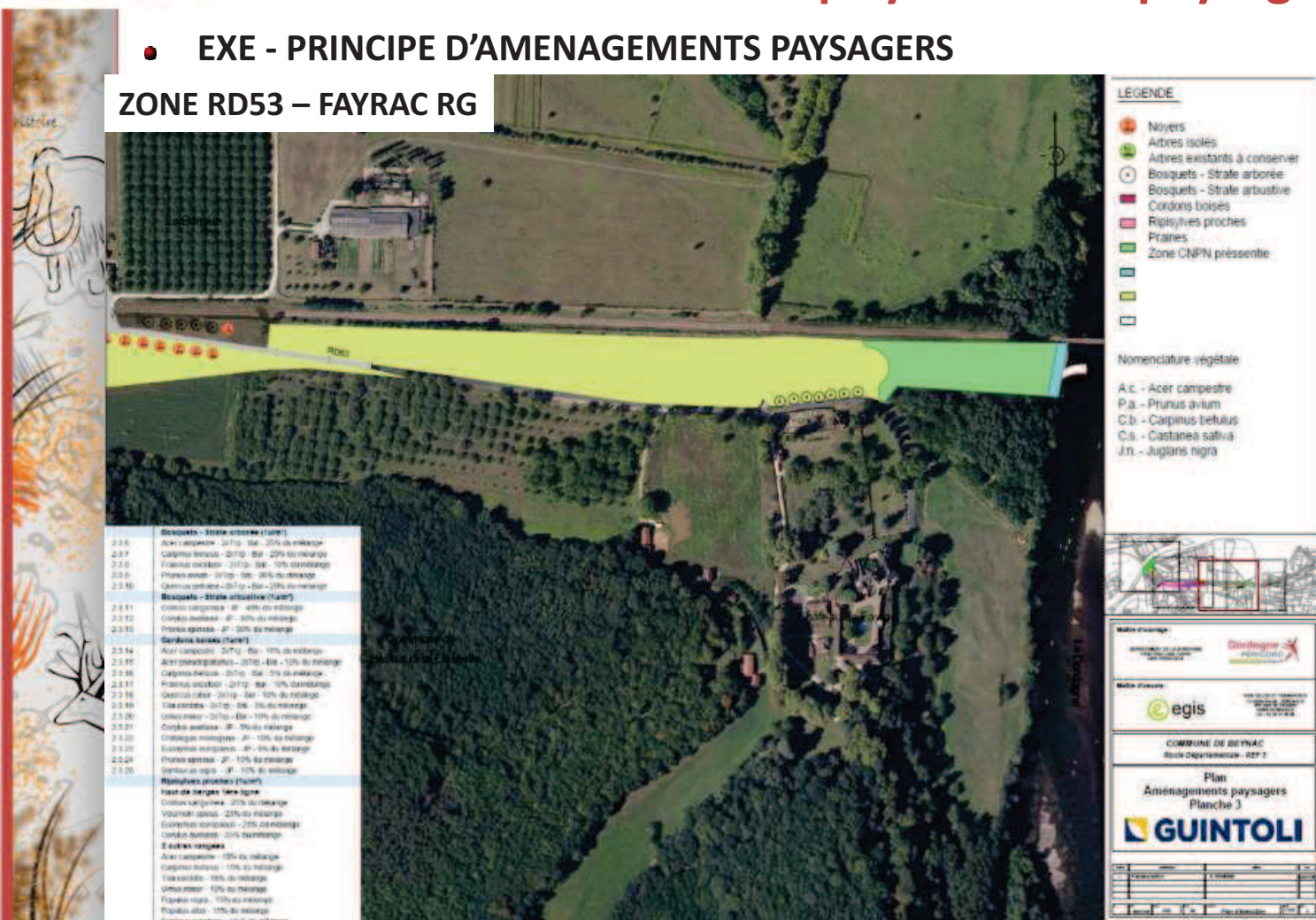
ZONE RD53



Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

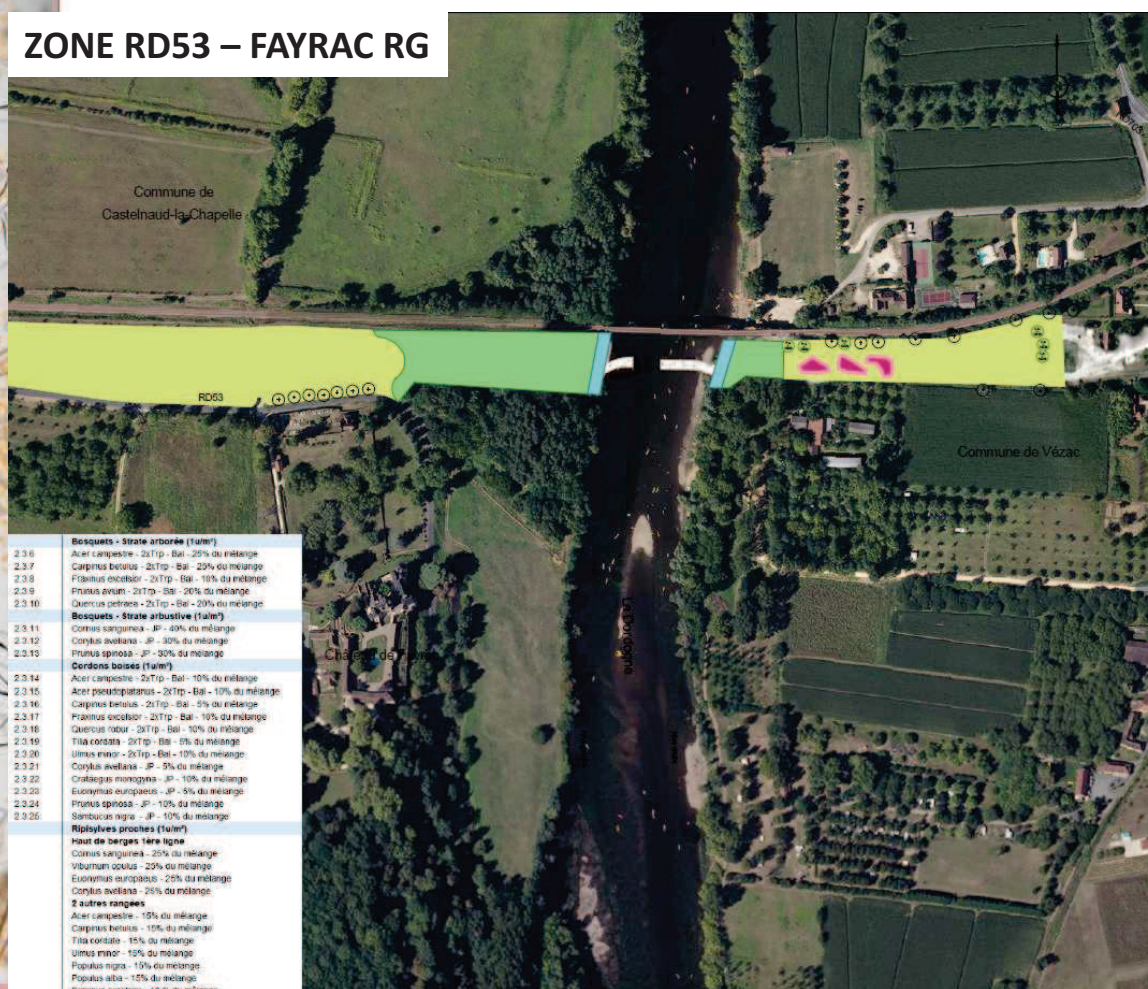
ZONE RD53 – FAYRAC RG



Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

ZONE RD53 – FAYRAC RG

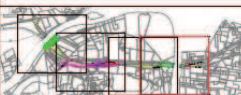


LEGENDE

- Noyers
- Arbres isolés
- Arbres existants à conserver
- Bosquets - Strate arborée
- Bosquets - Strate arbustive
- Cordons boisés
- Ripisylves proches
- Prairies
- Zone CNPN pressentie

Nomenclature végétale

- A.c. - Acer campestre
- P.a. - Prunus avium
- C.b. - Carpinus betulus
- C.s. - Castanea sativa
- J.n. - Juglans nigra



Maître d'ouvrage :																	
Maître d'œuvre :																	
COMMUNE DE BEYNAC Ouvrage de Fayrac - REF 4																	
Plan Aménagements paysagers Planche 4																	
<table border="1"> <tr> <td>DATE</td> <td>REVISION</td> <td>AMBI</td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		DATE	REVISION	AMBI	NO												
DATE	REVISION	AMBI	NO														

Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE - PRINCIPE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

○ Liste fourniture végétaux

Arbres tiges (arbres isolés)	
2.3.1	Acer campestre - 3xTnp - MG - 18/20
2.3.2	Carpinus betulus - 3xTnp - MG - 18/20
2.3.3	Castanea sativa - 3xTnp - MG - 18/20
2.3.4	Prunus avium - 3xTnp - MG - 18/20
Arbres fruitiers	
2.3.5	Juglans regia - scions de 2ans issu de greffage RN 150/200
Bosquets - Strate arborée (1u/m²)	
2.3.6	Acer campestre - 2xTnp - Bal - RN 120/150 - 25% du mélange
2.3.7	Carpinus betulus - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 25% du mélange
2.3.8	Fraxinus excelsior - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 10% du mélange
2.3.9	Prunus avium - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 20% du mélange
2.3.10	Quercus petraea - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 20% du mélange
Bosquets - Strate arbutive (1u/m²)	
2.3.11	Cornus sanguinea - JP - RN 80/100 - 40% du mélange
2.3.12	Corylus avellana - JP - RN 80/100 - 30% du mélange
2.3.13	Prunus spinosa - JP - RN 80/100 - 30% du mélange
Cordons boisés (1u/m²)	
2.3.14	Acer campestre - 2xTnp - Bal - RN 120/150 - 10% du mélange
2.3.15	Acer pseudoplatanus - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 10% du mélange
2.3.16	Carpinus betulus - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 5% du mélange
2.3.17	Fraxinus excelsior - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 10% du mélange
2.3.18	Quercus robur - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 10% du mélange
2.3.19	Tilia cordata - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 5% du mélange
2.3.20	Ulmus minor - 2xTnp - Bal - RN 150/175 - 10% du mélange
2.3.21	Corylus avellana - JP - RN 80/100 - 5% du mélange
2.3.22	Crataegus monogyna - JP - RN 80/100 - 10% du mélange
2.3.23	Euonymus europaeus - JP - RN 80/100 - 5% du mélange
2.3.24	Prunus spinosa - JP - RN 80/100 - 10% du mélange
2.3.25	Sambucus nigra - JP - RN 80/100 - 10% du mélange

Ripisylves proches (1u/m²)

Haut de berges 1ère ligne

Cornus sanguinea - 25% du mélange
Viburnum opulus - 25% du mélange
Euonymus europaeus - 25% du mélange
Corylus avellana - 25% du mélange

2 autres rangées

Acer campestre - 15% du mélange
Carpinus betulus - 15% du mélange
Tilia cordata - 15% du mélange
Ulmus minor - 15% du mélange
Populus nigra - 15% du mélange
Populus alba - 15% du mélange
Fraxinus excelsior - 10% du mélange

Difficultés d'approvisionnement en grands sujets labellisés « Végétal Local » dans les quantités du marché

⇒ Propositions:

- Plants « Végétal local » de 0 à 60 cm (Meilleure reprise)
- Grands sujets pour les arbres isolés (Aspect visuel dès la plantation)
- Fournitures de plants de Peuplier Noir de souche Dordogne (EPIDOR)

Densité de plantation: 1 unité/m²

○ Mélange grainier prairial

Dactyle (Dactylis glomerata)
Anthoxanthum odoratum (Flouve odorante)
Holcus lanatus (Houque laineuse)
Trèfle violet (Trifolium pratense)
Leucanthemum vulgare (Marguerite commune)
Fromental (Arrhenatherum elatius)
Plantago lanceolata (Plantain lancéolé)
Achillea millefolium (Achillée millefeuille)

Marché restauration des ripisylves et du paysage

EXE – SCHÉMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENTS DES BERGES



Pech RD et Fayrac RG:
Reprofilage et confortement

Pech RG et Fayrac RD:
Reprofilage et ensemencement

Principes directeurs – Confortement berges:

- Pente des berges variable : Raccord des pentes entre l'amont et l'aval
 - Risberme en pied de berge;
 - Techniques de génie écologique pour le confortement des berges;
- ⇒ Possibilité de prélèvement de plants locaux (EPIDOR)

Densité de plantation: 1 u/m²

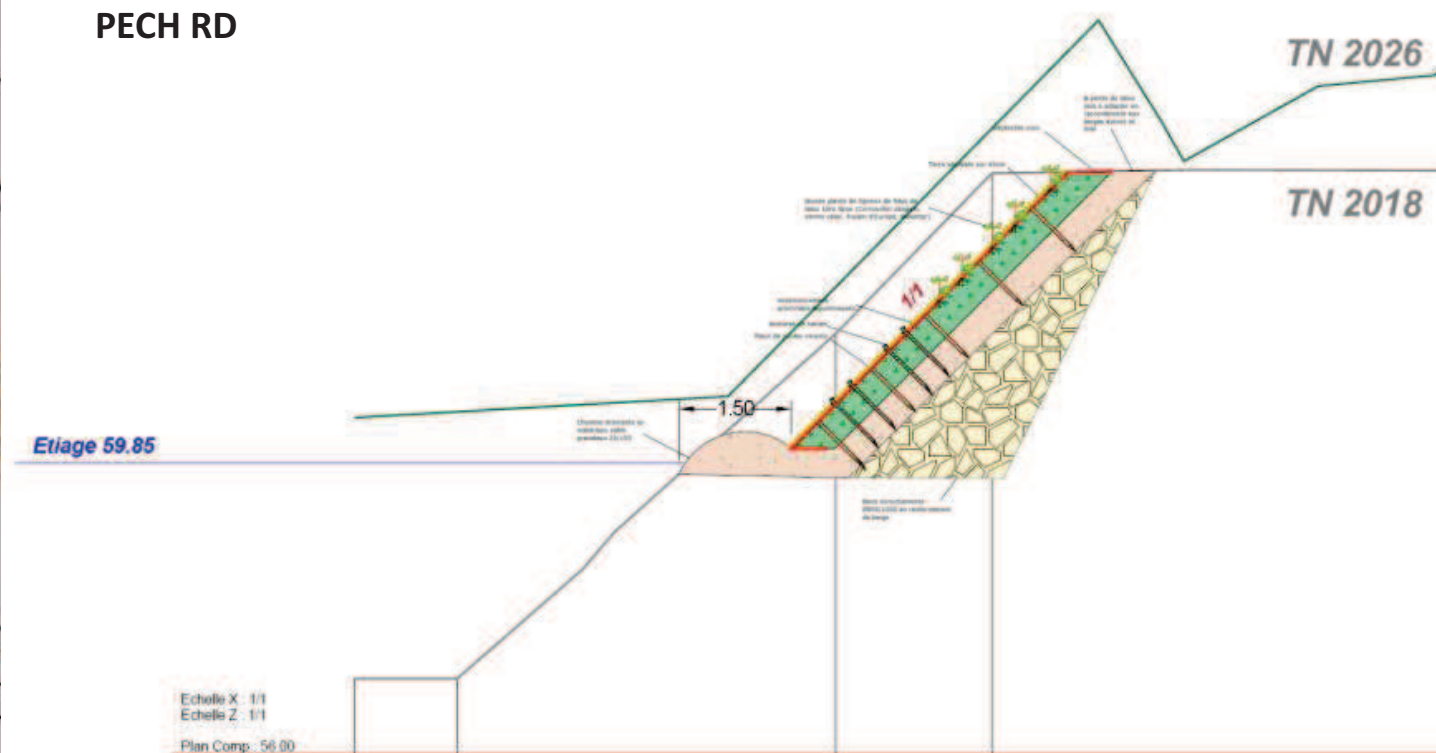
Densité de plantation des boutures de saules: 5 u/m²

Objectif: concurrencer les espèces envahissantes

Marché restauration des ripisylves et du paysage

• EXE – SCHÉMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENTS DES BERGES

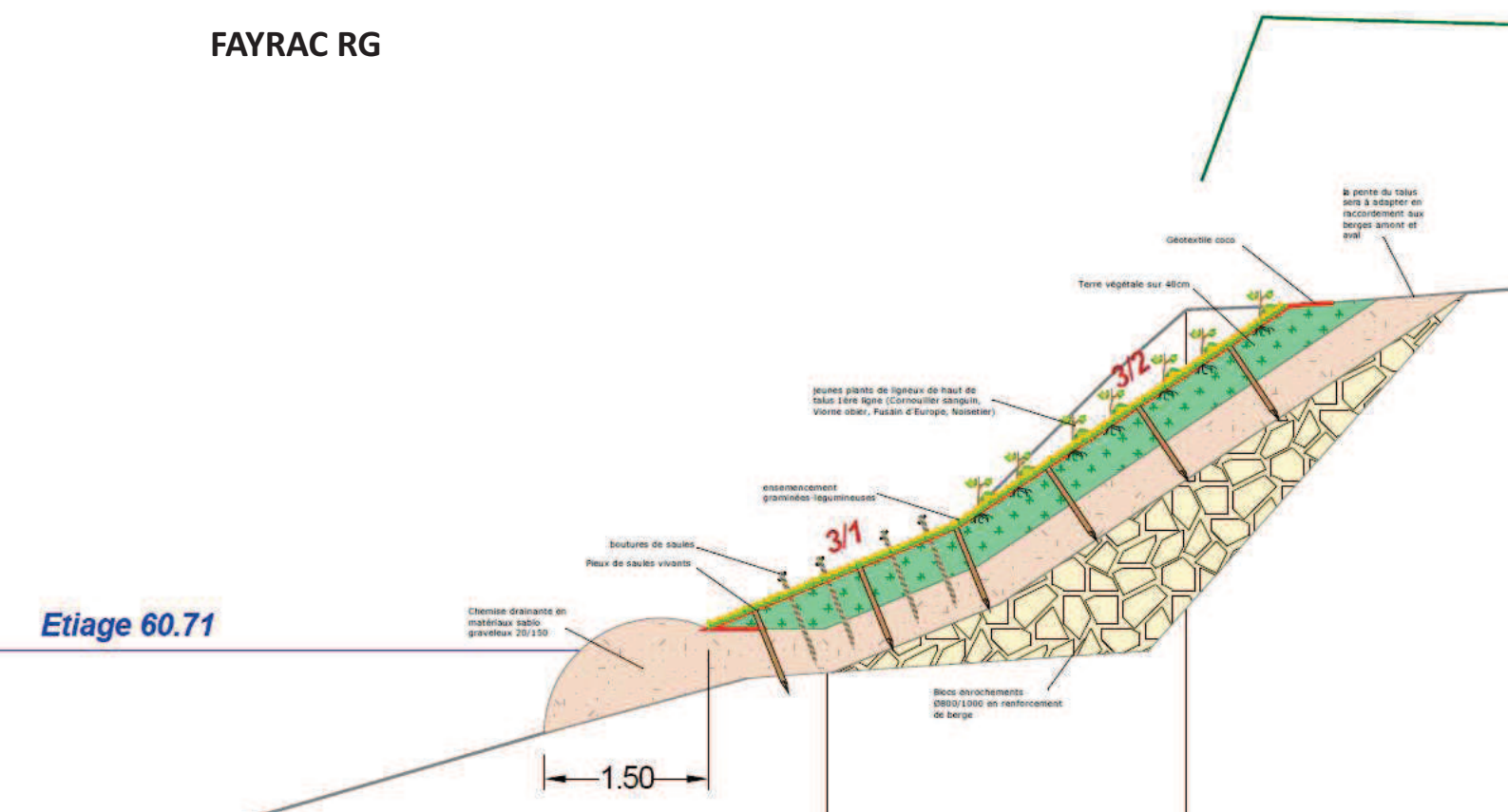
PECH RD



Marché restauration des ripisylves et du paysage

• EXE – SCHÉMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENTS DES BERGES

FAYRAC RG



Beynac

Calendrier global et optimisation



CONTOURNEMENT DE BEYNAC : MAITRISE D'ŒUVRE DE LA DEMOLITION DES ELEMENTS CONSTRUITS DE L'OUVRAGE DU CONTOURNEMENT ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

PLANNING PREVISIONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX (version MACRO)

Version du 11/09/2026

PHASE DU PROJET DE DEMOLITION ET DE REMISE EN ETAT	DATE JALON / DELAI PHASE	2024												2025												2026												2027											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Notification du LOT 1	04-avr-24																																																
Notification du LOT 2	12-avr-24																																																
Affermissement TO-01	24-avr-24																																																
Notification du LOT 3 - Restauration de berges ripisylve	20-juil-26																																																
Notification du LOT 4 - Dépose et cession des estacades	17-juin-26																																																
LOT 1 - TF phase 1 + TO1	02/05/2024 au 20/10/2024																																																
Ajournement des travaux	21/10/2024 au 29/11/2025																																																
LOT 1 - TF phase 2	19/01/2026 au 02/10/2026																																																
Effondrement estacade PECH rive droite	14-févr-26																																																
Marché d'urgence - Retrait de l'estacade accidentée	13/04/2026 au 26/05 voire 13/05/2026																																																
Marché d'urgence - Retrait du remblai	06/09/2026 au 25/09/2026																																																
LOT 2 - TF (VRD : démolition + reconstruction + reconstitution des sols)	7 mois (dont 2 mois de préparation)																																																
LOT 3 - TF (partie berges/ripisylve)	8 mois (dont 2 mois de préparation) + 2 ans d'entretien																																																
LOT 4 - TF Enlèvement et cession des estacades	1 mois répartis sur juin et juillet 50% et septembre 50%																																																



Beynac

Auteur :



III – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (ÉOUVÉ)

Suivi environnemental

➤ Suivi environnemental de chantier

- ❖ Interruption du suivi entre le 18/06/26 (dernière visite SEGED) et le 06/08/26 (reprise mission ÉOUVÉ)
- ❖ Visites environnementales de chantier hebdomadaire depuis le 06/08/26 et participation à toutes les réunions de chantier
- ❖ Interventions point d'arrêts/point critiques : 10/08 ; 13/08 ; 26/08 ; 04/09

➤ Installation de chantier

- ❖ Stationnement des engins : pas de dépassement d'emprises
- ❖ Stockage des produits polluants (hydrocarbures, huiles et graisses...) : bombes vides de nettoyeurs freins ainsi que bombes de peintures traçantes déposées à même le sol : stockage dans container étanche spécifique
- ❖ Stockage matériel polluant : BRH et pinces hydrauliques stockés à même le sol => risque de pollution (rupture flexible) : demande à l'entreprise de stockage sur bac de rétention souple => déploiement bâche hermétique et stockage benne réalisé par l'entreprise
- ❖ Pas de pollution majeure constaté hormis tâches d'huile sous BRH



Beynac

Auteur : ÉOUVÉ

14 septembre 2026

21

Suivi environnemental

➤ État du chantier

- ❖ Respect des emprises : aucun dépassement
- ❖ Propreté du chantier : quelques déchets volatiles et résidus de bâches plastiques => déchets traités
- ❖ Air : arrosage régulier des pistes, arrosage sur l'accès canoës Butterfly à la demande des gestionnaires, arrosage pour les poussières au niveau du concassage des galettes béton à la demande du CSPS (poussières de silice cancérigène)

➤ Milieu aquatique

- ❖ Dispositif de protection pour travaux en rivière : barrière anti-MES en place et fonctionnelle
- ❖ Assainissement provisoire : filtre à paille de l'exutoire de Pech RD + cunette de captage eaux de ruissellement => paille changée régulièrement, cunette reformée suite à un comblement passage d'engins



Suivi environnemental

- ❖ Dispositif de décantation : prévu pour les démolitions des semelles des piles de Pech RD

Rappel procédure : pompage des eaux chargées des batardeaux vers benne de décantation, puis mesure turbidité par l'entreprise avant rejet vers filtre à paille (rappel turbidité < 15 NTU pour rejet)

Problème constaté : temps de décantation long (nuit entière) et remplissage benne très rapide en raison de la non étanchéité des batardeaux. L'entreprise n'a pas envisagé de mettre une seconde benne à disposition. Intervention équipe plongeur pour étanchéité batardeau.

A au moins 3 reprises la MOA et l'écologue ont constaté des non conformités de l'entreprise avec rejet direct des eaux de pompage des batardeaux dans le milieu naturel (sans passage décantation benne). Ces non conformités ont impliqués 2 OS pour pénalités



Suivi environnemental

➤ Faune, flore et milieu naturel

❖ Calendrier écologique et phénologie des espèces

Points d'arrêts pour retrait de la toile de paillage de l'estacade de Pech RG le 10/08/26 et Fayrac RG le 26/08/26

- ✓ Procédure EXE validée en amont
- ✓ Equipe intervenante : Guintoli + écologue
- ✓ Débroussaillage préalable manuel et ou mécanisé (respect hauteur de coupe supérieur à 10cm et sens de progression vers zone naturelle)
- ✓ Retrait manuel de la toile du haut de talus vers le bas
- ✓ Soulèvement mécanique des gros blocs et vérification écologique puis exportation pour éviter recolonisation
- ✓ Exportation des terres contaminées EVEC vers bassin RD53
- ✓ Exportation des toiles de paillage pour traitement déchets (brûlage)
- ✓ Nettoyage des engins selon procédure EVEC



Suivi environnemental



L'intervention de débroussaillage et de débâchage sur Fayrac RD est prévue pour le 17 et 18 septembre en présence de l'écologue

Suivi environnemental

❖ Espèces protégées

Point d'arrêt pour pêche de sauvegarde pile P5 de Pech RG le 13/08/26

- ✓ Equipe intervenante : Guintoli + écologue
- ✓ Pompage des eaux de la pile avec crépine et évacuation vers bras mort sans rejet direct Dordogne
- ✓ Récupération des espèces à l'épuisette au fur et à mesure de l'abaissement du niveau d'eau et répartition dans des seaux
- ✓ Inventaire des différentes espèces puis relâché des espèces indigènes dans la Dordogne, destruction des invasives et relâché amphibiens dans mare (1,5km du chantier)
- ✓ remblaiement de la pile pour éviter sa remise en eau.

Espèces	Perche soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>)	Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	Poisson chat (<i>Ameiurus melas</i>)	Gardon (<i>Rutilus rutilus</i>)	Tanche (<i>Tinca tinca</i>)	Carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)	Grenouille verte (<i>Pelophylax sp</i>)
Quantité	140	8	22	91	14	3	2
Total	280						

Suivi environnemental



Suivi environnemental

Point d'arrêt démontage et évacuation tas de bois zone reptile Pech RD le 04/09/26

- ✓ Equipe intervenante : Guintoli + écologue
- ✓ Débroussaillage pour défavorabilisation 27/08
- ✓ Démantèlement manuel des tas de branches
- ✓ Grumes et souches soulevés à la pelle mécanique
- ✓ Effarouchement lézards des murailles et capture/recapture rat noir
- ✓ Opération similaire à prévoir sur Fayrac RD



Suivi environnemental

➤ Gestion des déchets

- ❖ Tri des déchets à l'avancement de la démolition (benne pour la ferraille)
- ❖ Suivi des déchets réalisé

➤ Espèces végétales exotiques envahissantes

- ❖ Traitement conformes pendant les opérations de débroussaillage/débâchage Pech RG et Fayrac RG
- ❖ Balisage raisin d'Amérique et Datura, traitement à prévoir avant fructification
- ❖ Traitement spécifique à prévoir sur Fayrac RD pour Bambou et Renouée du Japon

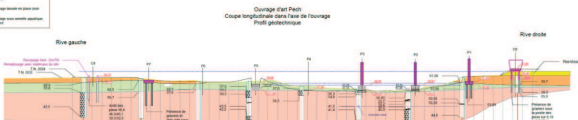
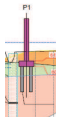


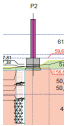
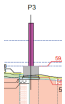
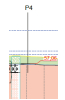


IV – QUESTIONS DIVERSES

AVANCEMENT DEMOLITION DES ELEMENTS CONSTRUITS AU 9-09-2026

SECTEUR OUVRAGE D'ART DU PECH

1- OUVRAGE D'ART DE PECH Profil en long Repérage des parties à démolir en violet			
Repérage photo aérienne par drone avant travaux de démolition			
ELEMENTS CONSTITUTIFS	Culée C0 	Murs en retour, semelle démolis Pieux, semelle et murs en retour Pieux recépés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial.	 Démolition C0   Photo des pieux recépés avant recouvrement le 3-09-2026
	Pile P1 	Pile et semelle en rive droite Pile démolie Semelle à démolir- A réaliser avant fin septembre Pieux situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial	 P1 avant démolition  Démolition P1  Rive droite sans P1

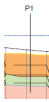
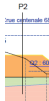
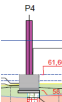
Pile P2		Pile et semelle en lit mineur	Pile démolie Semelle ragrée		 Semelle photo au 2-09-2026 avant dégagement de la digue en remblai
Pile P3		Pile et semelle en lit mineur	Pile démolie Semelle ragrée		 Semelle photo au 2-09-2026
Pile P4		RAS			
Pile P5		Semelle coulée avec aciers en attente à recéper et batardeaux béton à démolir	Aciers à recéper. Batardeaux béton en attente à démolir. A réaliser avant fin septembre		
Pile P6		RAS			

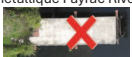
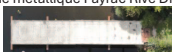
Pile P7 	Semelle en rive gauche	Semelle démolie en 2024 Pieux situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial	
Culée C8 	Recépage des tubes	Recépage des tubes à plus de 2 m de profondeur par rapport au TN initial Recépage du pieu béton à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial A réaliser avant fin septembre	  
Estacade métallique Pech Rive Gauche 	Retrait dalles et structures métalliques	Estacade démontée Dernier portique à enlever. A réaliser avant fin septembre	
Estacade métallique Pech Rive droite effondrée 	Retrait dalles et structures métalliques	Estacade effondrée en rivière retirée au 7-05-2026 Retrait remblai en rivière Travaux terminés mi-septembre 2026	  

AVANCEMENT DEMOLITION DES ELEMENTS CONSTRUITS AU 9-09-2026

SECTEUR OUVRAGE D'ART FAYRAC

1- OUVRAGE D'ART DE FAYRAC Profil en long Repérage des parties à démolir en violet	
Repérage photo aérienne par drone avant travaux de démolition	
Repérage photo aérienne par drone au 09-09-2026	

Culée C0		Recépage des pieux	Pieux recépés situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial.	
Pile P1		RAS		
Pile P2		RAS		
Pile P3		RAS		
Pile P4		Pile et semelle en lit mineur	Pile démolie Semelle à ragréer Batardeaux aciers à évacuer. A réaliser avant fin septembre Semelle en lit mineur ancrée dans le toit calcaire	  au 3-09-2026
Pile P5		Semelle en lit mineur avec aciers en attente à recéper	Semelle en cours de ragréage. Batardeaux aciers à évacuer. A réaliser avant fin septembre Semelle en lit mineur ancrée dans le toit calcaire	   au 4-09

Pile P6 	Semelle en lit mineur avec aciers en attente à recéper et batardeaux béton à démolir	Aciers à recéper. Batardeaux béton en attente à démolir. A réaliser avant fin septembre Semelle en lit mineur ancrée dans le toit calcaire, située sous le TN initial	
Pile P7 	Semelle et pieux en rive droite	Semelle démolie Pieux situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial	  Photo au 11-05-2026
Pile P8 	Pile, semelle et pieux en rive droite	Pile démolie Semelle et pieux situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial	  
Culée C9 	Semelle et recépage des pieux	Semelle démolie Pieux recépés situés à + de 2 m de profondeur par rapport au TN initial	   Avant travaux Vue depuis le haut de la semelle Recépage des pieux le 7-09-2026
Estacade métallique Fayrac Rive Gauche 	Retrait dalles et structures métalliques	Estacade démontée Deux pieux à retirer A réaliser avant fin septembre	
Estacade métallique Fayrac Rive Droite 	Retrait dalles et structures métalliques	Début de la démolition prévu vers le 21-09-2026 A réaliser avant fin septembre	